



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 8458

Texte de la question

M. Didier Boulaud attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur les propositions de la mutualité. Devant les graves problèmes auxquels est confronté notre système de protection sociale, que ce soit pour la santé ou les retraites, la mutualité propose la création d'un véritable « conseil supérieur de la santé » qui définirait les filières de soins, labelliserait les techniques médicales, aurait un rôle de conseil dans le domaine de la santé publique. Cette institution introduirait une continuité dans la prise en charge des dossiers. De plus, pour simplifier le système, le rendre plus accessible et transparent, la mutualité propose la mise en place d'un régime unique d'assurance maladie pour l'ensemble des assurés sociaux. Aussi, il lui demande quelles sont ses intentions vis-à-vis de ces propositions.

Texte de la réponse

Une réflexion approfondie est actuellement menée sur l'ensemble des questions abordées par la mutualité française et rappelées par l'honorable parlementaire. Elle devrait faire l'objet de propositions de la part du Gouvernement lors de la session parlementaire du printemps 1994.

Données clés

Auteur : [M. Boulaud Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8458

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1993, page 4194

Réponse publiée le : 20 décembre 1993, page 4596